

## SERVICE PUBLIC

**La Maison de la justice et du droit remplit trois missions : informer sur le droit, régler à l'amiable les conflits, traiter les petites infractions pénales.**



# Droits : des spéciali à votre écoute

**S**éparation de couple difficile, litige avec un voisin ou un commerçant, loyer impayé... La plupart des personnes qui poussent la porte de la Maison de la justice et du droit le font parce qu'elles rencontrent un problème. Elles veulent en savoir plus sur leurs droits et connaître la marche à suivre pour résoudre ledit problème. *"Les gens ne maîtrisent pas bien leurs droits. Ils ont peur de faire des erreurs, de ne pas respecter les procédures, les délais et que ça se retourne ensuite contre eux"*, explique Rémi Ancelin, greffier de la Maison de la justice et du droit.

### 7 000 VISITEURS PAR AN

Avec sa collègue Marie-Paule Perrichon, Rémi Ancelin répond aux demandes de 5 700 personnes par an. Si nécessaire, il les oriente vers des avocats, des notaires et autres professionnels du droit (*voir ci-*

*contre*) qui tiennent régulièrement des permanences sur place. À cela s'ajoute l'accueil de 300 personnes dans le cadre d'une conciliation ou d'une médiation : *"On épuise de façon progressive tous les artifices de la diplomatie pour tenter de régler leurs problèmes à l'amiable. Ça pacifie les relations et ça évite l'action en justice."* Mille autres personnes s'y rendent également sur convocation du procureur de la République pour répondre d'une infraction pénale de faible gravité (vol de petite valeur, consommation de cannabis...). C'est un délégué du procureur qui les reçoit pour leur rappeler la loi.

### LIEU DE RESSOURCES

A l'origine, les maisons de la justice et du droit ont été créées pour régler les petits litiges de quartier et plus tard, pour traiter les infractions pénales de faible gravité et ainsi désengorger les tribunaux tout en

garantissant une réponse judiciaire. Avec le temps, les maisons de la justice et du droit sont aussi devenues des lieux ressources pour les citoyens. Celle qui est implantée rue Jean-Baptiste Vigier est née en 2003, à l'initiative des élus de 11 communes\* du Sud-Loire. Aujourd'hui, il existe





Des professionnels du droit se relaient à la Maison de la justice et du droit pour tenir des permanences.

# stes

## À voir

Exposition "Moi, jeune citoyen : mes droits et devoirs" à découvrir à la Maison des projets, jusqu'au 26 mars.

128 maisons de la justice et du droit en France, dont trois en Loire-Atlantique : Nantes, Châteaubriant et Rezé.

\* Rezé, Nantes, Bouguenais, Saint-Aignan de Grand-Lieu, Les Sorinières, le Pellerin, la Montagne, Saint-Jean-de-Boiseau, Brains, Bouaye, Saint-Léger-Les-Vignes.

**Maison de la justice et du droit, 8 rue Jean-Baptiste-Vigier. Ouverte du lundi au vendredi, de 9h à 17h30. Tél. 02 51 11 37 00.**

### PAROLE D'USAGER

C'est la troisième fois que Vincent Boyer pousse la porte de la Maison de la justice et du droit. Rezéen depuis peu, il a découvert l'existence de ce lieu via Internet. Il y a, tour à tour, rencontré greffier, huissier et conciliateur au sujet d'un litige avec son ancien employeur. *"Confronté pour la première fois à la justice, on se sent démuni. Ils m'ont aidé à mieux comprendre les rouages de la justice, ils m'ont éclairé sur les démarches à entreprendre, ce qu'il faut faire et ne pas faire. Mais que les procédures sont longues ! Et quel dommage que la Maison de la justice et du droit n'ait pas de pouvoir de décision pour traiter les affaires rapidement !"*

## Des consultations gratuites

Des professionnels tiennent des permanences anonymes et gratuites à la Maison de la justice et du droit. À chaque problème, son interlocuteur.

- **Logement** (vétusté du logement, résiliation de bail, loyer impayé...) : association Adil (Agence départementale d'information sur le logement)
- **Endettement** (problèmes de remboursement de crédits, poursuites d'huissier) : association Cresus (Chambre régionale du surendettement)
- **Litige de particulier à particulier** (nuisances sonores, mitoyenneté, servitudes de passage...) : conciliatrice de justice
- **Litige usager / service public** (problèmes fiscaux, problèmes avec la Sécurité sociale) : délégué du médiateur de la République
- **Litige familial** (séparation de couple, problèmes de relation grands-parents / petits-enfants) : médiatrice familiale de la Caf
- **Soutien à la parentalité** : éducateur spécialisé de la Protection judiciaire de la jeunesse
- **Protection judiciaire des personnes** (tutelle/curatelle) : association Udaf (Union départementale des associations familiales)
- **Aide aux victimes d'infractions pénales** (dépôt de plainte, indemnisation de préjudice) : association Adavi 44 (Association départementale d'aide aux victimes d'infraction)

Il est aussi possible de rencontrer avocat, huissier, notaire, juriste... sur rendez-vous. C'est au greffier ou à l'agent territorial d'évaluer le besoin et d'organiser la rencontre. Le délai d'attente est d'environ deux semaines.